



2023-2028

APPUI AUX TERRITOIRES **54**

**NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS
DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ASSOCIATIONS**



ÉDITO

Le Département de Meurthe-et-Moselle renouvelle son engagement aux côtés des communes, intercommunalités et associations pour la période 2023-2028 à travers un nouveau dispositif : Appui aux Territoires 54 (AT54).

Malgré les contraintes budgétaires inédites auxquelles notre collectivité fait face, nous gardons le cap de la solidarité, de la cohésion territoriale et de la transition écologique.

Ce cap, c'est celui d'un partenariat durable avec l'ensemble des acteurs qui font vivre nos territoires. Un partenariat dans le cadre duquel le Département entend les soutenir face à un contexte bousculé.

Ce cap, c'est également celui de la coopération et d'un développement solidaire et équilibré de tous les territoires de la Meurthe-et-Moselle.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité du précédent pour en conserver la simplicité et la proximité. Il innove également en écho aux enjeux actuels de transition écologique et de redynamisation des bourgs-centres notamment.

Avec un soutien en fonctionnement maintenu et un renforcement de l'intervention en investissement, auxquels s'ajoute une ingénierie de projets, il nous invite à un partenariat renouvelé au service de nos territoires.

Plus que jamais, le Département se tient à vos côtés pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et citoyenne !

Chaynesse Khirouni

Présidente du Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle

André Corzani

Vice-président du Conseil départemental
de Meurthe-et-Moselle délégué à l'Aménagement



84,34 M€
+ 20 M€
PAR RAPPORT AU DISPOSITIF
CONTRAT TERRITOIRES SOLIDAIRES

APPUI AUX TERRITOIRES 54



Un soutien financier
réaffirmé en
investissement
et en fonctionnement



Un engagement
dans la durée :
2023-2028



L'ingénierie,
une expertise
pour la mise en
œuvre des projets



Une gouvernance
fondée sur le dialogue
avec les acteurs locaux
et la coordination
avec les partenaires
financeurs

UNE PRIORITÉ

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
UN DÉFI À RELEVER EN COMMUN



DEUX ORIENTATIONS

LE SOUTIEN
AUX TERRITOIRES
LES PLUS FRAGILES
ET L'APPUI AUX CENTRALITÉS

LA PRISE EN COMPTE
DES SPÉCIFICITÉS ET ENJEUX
DE CHAQUE TERRITOIRE

APPUI AUX TERRITOIRES 54

5 FONDS
EN INVESTISSEMENT

59,1 M€
SUR 2023-2028

FONDS

39,8 M€

Appui aux **projets territoriaux**

Ce fonds multi-thématique est destiné à financer des projets d'investissement des collectivités locales et leurs groupements ou des associations.

Les dossiers sont instruits à l'échelle des 6 territoires d'action du Département. Les projets doivent s'inscrire dans les objectifs du Projet départemental 2022-2028.

Transition écologique

Une attention particulière est accordée aux projets qui concourent à la transition écologique pour prioriser les financements avec la création d'un **bonus écologique** pour les projets particulièrement performants.

Sont, par ailleurs, créés un **bonus pour la mutualisation de projets** entre plusieurs maîtres d'ouvrages et un **bonus pour les projets en partenariat** avec le Département.

- > Création d'un fonds d'aide en faveur des **mobilités douces** (pistes cyclables) doté de 9 M€.
- > Création d'un fonds d'aide à l'investissement pour le **sport** (gymnases utilisés par les collégiens et acquisition de matériels collectifs à destination des associations sportives) doté de 6 M€.



FONDS

8 M€

Solidarités communes

Élargissement du nombre de bénéficiaires de 282 à 328 communes éligibles sur critères de péréquation. Fonds mobilisable pour des projets d'investissement, soit annuellement, soit cumulé sur trois ans, dans la limite d'un plafond fixé par commune et par strate de population.



POUR SOUTENIR VOS PROJETS



8 M€

FONDS

Appui aux **bourgs centres**

Élargissement du nombre de bénéficiaires de 15 à 40 communes à vocation de centralité, définies par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) dont celles labellisées Petites villes de demain ou Opération de revitalisation du territoire. Sur la base d'études stratégiques, les opérations finançables portent sur l'amélioration du cadre de vie, les équipements et espaces publics ou encore le logement.

Transition écologique

Une attention est portée à la dimension écologique et architecturale des projets et au respect de l'étude stratégique.



2,3 M€

FONDS

Appui aux **centralités urbaines**

Il concerne le renouvellement urbain sur les 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que les cœurs de villes des 4 communes « relais » du Département : Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul. Les opérations finançables portent sur la création et réhabilitation d'espaces publics, d'équipements publics ou collectifs et de logements.



1 M€

FONDS

Appui **après-mines**

Soutien aux communes soumises à un plan de prévention du risque minier et dont les surfaces bâties sont impactées à plus de 40 %.

1 FONDS
EN FONCTIONNEMENT

25,24 M€
SUR 2023-2028

DES
MOYENS
MAINTENUS



25,24 M€

FONDS

Appui à l'**animation territoriale**

Destiné principalement aux associations, ce fonds permet d'accompagner les actions à l'échelle des 6 territoires départementaux dans les domaines de la culture, les solidarités, le sport, l'éducation populaire, la sensibilisation à l'environnement, etc.



APPUI AUX TERRITOIRES 54

UN SOUTIEN EN INGÉNIERIE ÉTENDU ET RENFORCÉ



Les services territoriaux et centraux du Département de Meurthe-et-Moselle dans de nombreux domaines :

infrastructures, mobilités, habitat,
transition écologique, aménagement
foncier/urbanisme, solidarités,
culture, jeunesse, etc.

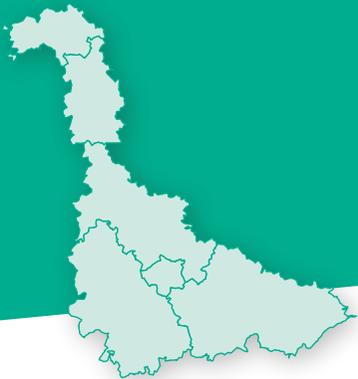
**FINANCEMENT
DE L'INGÉNIERIE
AU SERVICE DES TERRITOIRES
2023-2028**
11 M€

Meurthe-et-Moselle Développement (MMD 54) et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 54) dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme/aménagement, de l'eau, de la voirie/espaces publics et de l'ingénierie financière et accompagnement de projets.

X-Démat : aide à l'accès aux outils dématérialisés.

Les organismes d'appui soutenus par le Département : l'Association des Maires et des présidents d'intercommunalités de Meurthe-et-Moselle, l'Association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle, l'Association des communes minières, Citoyens et Territoires Grand Est, les agences d'urbanisme AGAPE et SCALEN, Lorraine Énergies Renouvelables et l'Agence locale de l'Énergie et du Climat.

L'APPUI AUX TERRITOIRES 54 SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE DE CHACUN DES 6 TERRITOIRES D'ACTION DU DÉPARTEMENT



CONTACT, CONSEILS, DÉPÔT DES DOSSIERS :
LES SERVICES TERRITORIAUX SONT À VOTRE ÉCOUTE

TERRITOIRE DE **LONGWY**

03 82 39 59 24 - AT54longwy@departement54.fr

TERRITOIRE DE **BRIEY**

03 82 47 55 94 - AT54briey@departement54.fr

TERRITOIRE **VAL DE LORRAINE**

03 83 80 13 73 - AT54valdelorraine@departement54.fr

TERRITOIRE **TERRES DE LORRAINE**

03 83 63 74 82 - AT54terresdelorraine@departement54.fr

TERRITOIRE DU **LUNÉVILLOIS**

03 83 74 65 13 - AT54lunevillois@departement54.fr

TERRITOIRE **GRAND NANCY**

03 83 98 91 72 - AT54grandnancy@departement54.fr



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

EN SAVOIR PLUS
**MEURTHE-ET-MOSELLE.FR/TERRITOIRE/
APPUI-AUX-TERRITOIRES-54**
POUR ACCÈS AUX RAPPORTS ET RÈGLEMENTS